

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

6506/80 (Presse 51)

632nd Council meeting

- Foreign Affairs -

Luxembourg, 21 and 22 April 1980

President: Mr Emilio COLOMBO,
Minister for Foreign Affairs
of the Italian Republic

•
•
•

21/22.IV.80

Luxembourg:

Mr Gaston THORN.

Deputy President of the Government
Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr C.A. Van der KLAUW

Minister for Foreign Affairs

Mr D.F. van der MEI

State Secretary Ministry of
Foreign Affairs

United Kingdom:

Lord CARRINGTON

Secretary of State for Foreign
and Commonwealth Affairs

Commission:

Mr Roy JENKINS

President

Mr Francois-Xavier ORTOLI

Vice-President

Mr Lorenzo NATALI

Vice-President

Mr Claude CHEYSSON

Member

Vicomte Etienne DAVIGNON

Member

Mr Chsistopher TUCENDHAT

Member

o

o

o

22.IV.80

ACCESSION OF ZIMBABWE TO THE LOME CONVENTION

The Council agreed that, at the meeting of the ACP-EEC Council of Ministers on 8 and 9 May in Nairobi, it would give the Community's agreement of principle to the accession of Zimbabwe to the Lomé Convention as requested by that country.

The details of accession will be negotiated with Zimbabwe after the ACP-EEC Council of Ministers has given its approval.

NEGOTIATIONS FOR THE ACCESSION OF SPAIN

The Council prepared the fourth ministerial meeting of the negotiating Conference for the accession of Spain to the Community, which was also held today.

PREPARATION FOR THE EUROPEAN COUNCIL MEETING

The Council made preparation for the next meeting of the European Council to take place in Luxembourg on 27 and 28 April 1980.

RELATIONS WITH TURKEY

The Council took stock of progress made in the discussions on reviving the Association between the Community and Turkey in accordance with the joint conclusions of the Association Council of 5 February 1980.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue talks on the subject with all due speed and in a positive spirit.

NEGOTIATIONS FOR THE 6TH INTERNATIONAL TIN AGREEMENT

The Council defined the position enabling the Community and its Member States to participate in the Negotiating Conference on the Sixth International Tin Agreement.

GULF STATES

The Council took stock of the soundings currently in hand with the Gulf States and North Yemen.

22.IV.80

OTHER DECISIONS

Trade policy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decisions

- concerning the opening of negotiations with India for the conclusion of an Agreement for commercial and economic co-operation.
- authorizing the Commission to open negotiations with the Arab Republic of Egypt for the conclusion of a multi-annual voluntary restraint arrangement for cotton yarn.
- concerning the conclusion of the Agreement negotiated between the European Economic Community and Canada under Article XXVIII of the GATT concerning certain products in the fruit and vegetables sector.

Commodities

The Council adopted in the official languages of the Communities a Decision concerning the conclusion of the International Natural Rubber Agreement, 1979.

Bruxelles, le 23 avril 1980

433

Note BIO (80) 162 (suite) aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe, a M. Burghardt DG I et
a M. Lecomte DG VIII

Conseil Affaires Etrangeres

ZIMBABWE

1. La demande officielle du Zimbabwe d'accéder a la Convention de Lome a ete accueillie favorablement par le Conseil. Une decision positive commune sera donc pris lors du Conseil CEE-ACP de Nairobi les 8 et 9 mai, apres quoi les negociations d'accession pourront s'engager rapidement. Les Neuf pour leur part auront a prendre une decision ajustant en consequence le montant des moyens financiers disponibles au titre de Lome 2.

2. Le Conseil a marque son accord a la participation du Zimbabwe comme observateur aux instances CEE-ACP.

3. La Commission saisira incessamment le Conseil d'une proposition de programme d'aide immediate au Zimbabwe. Ce programme, qui devra tenir compte des contraintes budgetaires actuelles, portera a la fois sur des actions d'aide alimentaire et des contributions financieres (reinstallation des refugies, rehabilitation des zones rurales, actions en faveur du cheptel).

Amities,

M. SANTARELLI COMEUR



Bruxelles, le 23 avril 1980

Note BIO(80)162 suite 3 aux Bureaux nationaux
cc aux Membres du Groupe

433

Objet : Conseil affaires generales/reunion ministerielle du 22
----- avril 1980

Voici les resultats de la reunion qui s'est terminee peu
avant minuit :

Convergence

Le President Colombo
a commente les discussions sur ce point devant la presse. Le
Conseil s'est consacre a definir les principes qui devra fournir
le cadre pour la solution du probleme budgetaire britannique
(rappel des principes du Traite et de l'acquis communautaire
dans le domaine tant de la politique agricole commune que des
ressources propres, responsabilite principale des Etats membres
pour la convergence, role de la Communaute pour aider les Etats
membres en difficulte, etc. Le Conseil a marque son accord de
principe pour enlever les trois freins du mecanisme correcteur,
ce qui devrait assurer une reduction de la contribution
britannique au budget de l'ordre de 650 MUCE en termes bruts,
soit 495 MUCE en termes nets. En ce qui concerne les mesures
speciales en faveur du Royaume-Uni, le Conseil s'oriente vers un
reglement-cadre base sur l'article 235 qui definirait les
criteres, le choix des projets etant confiee a la Commission
selon une procedure type comite de gestion. En ce qui concerne
le calcul du deficit britannique a combler, le President a fait
remarquer qu'il parait tres difficile de realiser l'unaninite
sur ce point (les delegations britannique, francaise et belge et
la Commission ont chacune fait un calcul different). Enfin, les
vues restent divergentes aussi sur la duree des mesures (entre
trois et six ans), qui est liee d'ailleurs au montant. En
conclusion, le President Colombo a rappelle qu'un reglement
d'ensemble implique egalement un accord sur d'autres problemes
dans le domaine agricole, de la peche, voire de l'energie.

Iran

Le President Colombo a lu la declaration adoptee par les
ministres des affaires etrangeres (voire suite 4 et fin). En
reponse a des questions, il a precise que les Neuf ont marque
leur accord pour ne pas acheter du petrole iranien au-dessus du
prix OPEC.

1.

Turquie

Le Conseil a renvoyé le dossier au COREPER, en invitant celui-ci à faire en sorte que le Conseil des 5/6 mai puisse arrêter définitivement la position commune de la Communauté en réponse aux demandes turques. Tant la présidence italienne que la Commission ont souligné la nécessité d'une réponse positive sur tous les quatre volets (agriculture, social, coopération et industrie) afin d'assurer la relance de l'association dans les meilleures conditions possibles. DIS. Ceci notamment pour éviter que les turcs n'en concluent que l'adhésion reste le seul issu possible. Une telle réponse globale est également nécessaire pour assurer un certain équilibre de concessions entre les États membres (l'Italie sur l'agriculture, le Royaume-Uni sur la coopération financière et le textile, l'Allemagne sur la libre circulation, etc.). Seule la délégation allemande paraît avoir encore des réserves sérieuses, mais une attitude négative de sa part risque d'avoir des répercussions sur la position des autres délégations. Fin DIS. A toutes fins utiles, signalons que M. Erkmen, ministre turc des affaires étrangères, doit prononcer aujourd'hui devant la commission parlementaire mixte CEE-Turquie, un discours dans lequel il confirmera l'intention de son gouvernement de demander l'adhésion, probablement avant les vacances d'été.

Etats du Golfe (et Yemen du Nord)

Le Conseil a entendu un rapport de la présidence sur les résultats des sondages préliminaires qu'elle a effectués auprès de ces pays pour connaître leur intérêt éventuel à conclure des accords de coopération avec la Communauté et l'a chargée de poursuivre ces contacts. DIS. L'unanimité n'a pas pu se faire pour passer dès maintenant au stade de l'envoi d'une mission technique de la Commission dans les pays ayant répondu positivement pour expliquer le contenu possible de tels accords, mais le principe d'une telle mission reste acquis. Fin DIS.

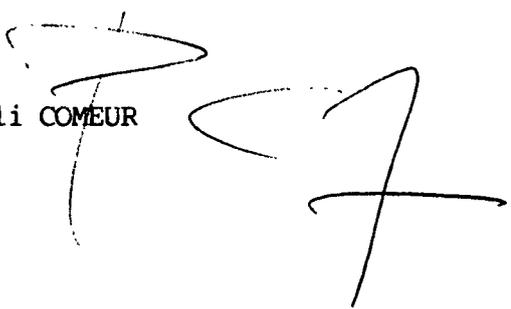
Zimbabwe (Rhodesie) (voir BIO(80)162 suite).

Etain

Le Conseil a marqué son accord sur une formule de compromis relative à la position à prendre par la Communauté qui permettra à celle-ci de participer effectivement aux négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord international.

Amitiés

M Santarelli COMEUR



Note BIO(80) 162 suite 4 et fin(Bruxelles le 23 avril 1980)
cc. aux Membres du Groupe

Conseil Ministres affaires etrangeres : decision des Neuf sur l Iran

1. Les ministres des affaires etrangeres des neuf etats membres de la Communaute europeenne reunis a Luxembourg le 22 avril ont examine les consequences des recents evenements survenus en Iran a la lumiere des comptes rendus que leur ont fait leurs ambassadeurs a la suite de la demarche aupres du President de l'Iran decidee par les ministres des Affaires etrangeres lors de leur reunion a Lisbonne le 10 avril.
2. Les ministres des affaires etrangeres ont exprime la solidarite des Neuf avec le Gouvernement et le peuple des etats unis en cette periode d'epreuve.
3. Tout en se felicitant de la visite rendue par le CICR aux otages le 14 avril et en prenant acte des assurances donnees par le President Bani Sadr au sujet des conditions de detention des otages, les ministres des Affaires etrangeres ont exprime leur profond regret de ce que le gouvernement iranien n ait pas ete en mesure de donner des assurances precises quant a la date et aux modalites de la liberation des otages. Le Gouvernement iranien persiste a ignorer l'appel sans equivoque lance par le Conseil de Securite des Nations Unies et la Cour internationale de justice pour que cesse cette violation flagrante du droit international et que les otages soient liberes.
4. Depuis la prise des otages, les Neuf respectent pleinement l independance de l'Iran et le droit du peuple iranien a determiner lui-meme son avenir, ont insiste pour obtenir leur liberation . Le fait qu'ils soient encore detenus au bout de six mois, en depit des efforts des Neuf et de la condamnation sans equivoque de la communaute des nations, est intolerable, aussi bien du point de vue humanitaire que du point de vue du droit.
5. Les Ministres des Affaires etrangeres des Neuf, profondement conscients du fait que la persistance de cette situation risque de mettre en danger la paix et la securite internationales, ont decide de demander a leurs Parlements nationaux, si necessaire de prendre immediatement, les mesures pour imposer des sanctions a l'encontre de l'Iran, en date du 10 janvier 1980, qui a fait l'objet d'un veto et conformement aux regles du droit international. Ils estiment que ces processus legislatifs devraient etre acheves pour le 17 mai, date de la reunion des ministres des affaires etrangeres a Naples. En l'absence, d'ici la, de tout progres decisif menant a la liberation des otages, ils appliqueront en commun immediatement les sanctions. Des dispositions seront prises au sein de la Communaute afin que la mise en oeuvre des mesures decidees ne fasse pas obstacle au bon fonctionnement du Marche Commun. Les Ministres considerent que, des maintenant et jusqu'a l'entree en vigueur des mesures mentionnees ci dessus, aucun nouveau contrat d'exportation ou de services ne devra etre conclu avec des personnes ou des organisations iraniennes.

P

./.

6. Les ministres des Affaires étrangères ont décidé de mettre immédiatement à exécution d'ici là, pour autant qu'elles ne soient pas déjà appliquées, les mesures qui suivent :

- i) réduction du personnel diplomatique en poste à Teheran;
- ii) réduction du nombre des diplomates accrédités par le Gouvernement iranien dans leurs pays;
- iii) rétablissement d'un système de visa pour les ressortissants iraniens se rendant dans les États membres des Neuf;
- iv) retrait de la permission de vendre à l'Iran ou d'exporter vers ce pays des armes ou du matériel pouvant servir à la défense;

7. Les ministres des Affaires étrangères ont donné instruction à leurs ambassadeurs de retourner dans l'intervalle à Teheran afin de communiquer la présente décision au gouvernement iranien, de suivre l'évolution de la situation et de déployer tous les efforts possibles pour soulager le sort des otages et améliorer leurs conditions de détention jusqu'à leur libération.

Ils expriment l'espoir que les autorités iraniennes agiront dans le sens souhaité par la présente déclaration.

8. Les ministres des Affaires étrangères des Neuf, estimant que cette situation devrait constituer un sujet de préoccupation pour toute la communauté internationale, font appel aux autres gouvernements pour qu'ils s'associent à eux dans ces décisions.

9. Les ministres des Affaires étrangères ont décidé de prendre contact immédiatement avec le gouvernement des États Unis par l'intermédiaire de la Présidence et de l'informer des décisions qu'ils ont prises.

Amitiés

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul Cerf'. The signature is stylized, with a large 'P' and 'C' and a long, sweeping 'f'.

NOTE BIO(80)162 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE, A M BURGHARDT DG I ET A M LECOMTE
DG VIII

OBJET : CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

L'IRAN (M VASEY)

LES MINISTRES AURONT, SOIT AU SEIN SOIT EN MARGE DU CONSEIL,
UNE DISCUSSION SUR LES MESURES A ENVISAGER A L'EGARD DE L'IRAN
A LA SUITE DE LA DEMARCHE AMERICAINE. DIS. LA RENCONTRE
MINISTERIELLE A ETE PREPAREE AUSSI BIEN PAR LE COREPER QUE PAR
LE COMITE POLITIQUE (A ROME). LES MINISTRES VONT SANS DOUTE
LAISSER A COTE LA QUESTION DES COMPETENCES POUR SE CONCENTRER
SUR LE FOND FIN DIS.

TURQUIE

LE CONSEIL DEVRA EXAMINER LA POSITION COMMUNE A ADOPTER PAR
LA COMMUNAUTE EN VUE DE PROCHAIN CONSEIL D'ASSOCIATION CEE-
TURQUIE, PREVU POUR LA FIN MAI. CETTE POSITION COMMUNE COMPORTE
LA PREMIERE REPONSE DE LA COMMUNAUTE AUX DEMANDES FORMULEES PAR
LA DELEGATION TURQUE, DANS LE CADRE DE LA RELANCE DE L'ASSOC-
IATION, LORS DU CONSEIL D'ASSOCIATION DU 5 FEVRIER DERNIER, ET
QUI PORTAIENT SUR LES ASPECTS SUIVANTS : AGRICULTURE
(ELIMINATION PROGRESSIVE DES DROITS DE DOUANE), MAIN D'OEUVRE
(VERS UNE NOUVELLE ETAPE DANS L'ETABLISSEMENT DE LA LIBRE
CIRCULATION), COOPERATION FINANCIERE (NEGOCIATION D'UN NOUVEAU
PROTOCOLE FINANCIER ET FONDS DE COOPERATION) ET INDUSTRIE
(QUESTION TEXTILES).

ETATS DU GOLFE

LA PRESIDENCE ITALIENNE FERA UN RAPPORT ORAL SUR L'ETAT DES
SONDAGES SUR LA POSSIBILITE DE CONCLURE DES ACCORDS DE
COOPERATION AVEC CES PAYS. DIS. EN VUE DE L'ENVOI D'UNE
MISSION TECHNIQUE FIN DIS.

ZIMBABWE (H FERRATON)

LE CONSEIL PROCEDERA A UN ECHANGE DE VUES GENERAL A PROPOS DE
LA DEMANDE D'ACCESSION DU ZIMBABWE A LA CONVENTION DE LOME. IL
SE PRONONCERA SUR LA DEMANDE DE CE PAYS DE PARTICIPER DES
MAINTENANT EN TANT QU'OBSERVATEUR AUX INSTANCES CEE-ACP. PAR
AILLEURS, LA COMMISSION EXPOSERA, DANS SES GRANDES LIGNES, LES
PROPOSITIONS QU'ELLE S'APPRETE A FAIRE AU SUJET DE L'AIDE
COMMUNAUTAIRE AU ZIMBABWE AVANT SON ACCESSION A LA CONVENTION.
ETAINS (M VASEY)

LE CONSEIL ENTENDRA UN RAPPORT SUR LE DEROULEMENT

////

NNNN

M VASEY GPP/DGX B 1/7 2207 21.4.80

M SANTARELLI

506757

DE LA CONFERENCE INTERNATIONAL SUR L'ETAIN POUR LAQUELLE LA
COMMISSION A DEMANDE UN MANDAT DE ■■■■NEGOCIATION. DIS. LE
PROBLEME PRINCIPAL A RESOUDRE EST CELUI DES CONTROLES A
L'EXPORTATION, QUI DIVISE LES ETATS MEMBRES, LA RFA ET LE
ROYAUME-UNI Y ETANT HOSTILE ALORS QUE LA FRANCE Y EST
FAVORABLE FIN DIS.

PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN

■-----
LE CONSEIL EUROPEEN SE REUNIRA LES 27 ET 28 AVRIL A LUXEMBOURG
AVEC CINQ THEMES A DISCUTER : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE,
COOPERATION MONETAIRE, ENERGIE, CONVERGENCE (Y COMPRIS LE
PROBLEME BUDGETAIRE BRITANNIQUE) ET RAPPORT DES TROIS SAGES.
PREPARATION NEGOCIATIONS ESPAGNE (VOIR BIO(80)163).

■-----
CONSEIL DE COOPERATION CEE-EGYPTE (VOIR BIO(80)165).

AMITIE■S

M SANTARELLI COMEUR

■■■■■

NNNN

NNNN